

# Fiche signalétique



## Des Feuilles de Détergent à Lessive Dizolve

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

<b>Nom du produit:</b>	Les feuilles de détergent à lessive Dizolve
<b>Code</b>	: FL32-12, FL48-12, FL64-12 (Linge Frais); LA32-12, LA48-12, LA64-12 (Lavande); UN32-12, UN48-12, UN64-12 (Sans Parfum)
<b>Utilisations</b>	: Détergent à Lessive
<b>Supplier/Manufacturer</b>	: Dizolve Group Corporation 290 Baig Blvd. Suite B10 E1E1C8, Moncton New Brunswick, Canada Tél: (506) 857-0499 Ligne verte: 1-877-249-6846 Fax: (506) 384-2984 Courriel: info@mydizolve.com
<b>MSDS rédigé par</b>	: KMK Regulatory Services inc.
<b>En cas d'urgence</b>	: Contactez le centre antipoison le plus proche.
<b>Type de produit</b>	: Solide.

Cette fiche signalétique s'applique à tous et la manipulation de ces produits aux consommateurs seulement.

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Couleur</b>	: Violet. Bleu. Blanc.
<b>État Physique</b>	: Solide.
<b>Odeur</b>	: Linge Frais (Rose) & Lavande.
<b>Mention d'avertissement</b>	: ATTENTION!
<b>Mentions de danger</b>	: IRRITE LA PEAU ET LES YEUX. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION.
<b>Précautions</b>	: Évitez la consommation et de contact avec les yeux. Bien se laver après la manipulation.
<b>OSHA/HCS</b>	: Ce matériel est considéré dangereux par l'OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200).
<b>Voies d'entrée</b>	: Le contact cutané. Contact avec les yeux. L'inhalation. Ingestion.
<b>Effets potentiels aigus sur la santé</b>	
<b>Inhalation</b>	: L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner un danger pour la santé. Les effets graves peuvent être retardée suite à une exposition
<b>Ingestion</b>	: Peut être nocil si ingéré.
<b>Peau</b>	: Irritant pour la peau.
<b>Oeil</b>	: Irritant pour les yeux.

#### Les effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Effets chroniques</b>	: Aucun effet important ou risque critique connu.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou risque critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou risque critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Aucun effet important ou risque critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Aucun effet important ou risque critique connu.
<b>Effets sur la fertilité</b>	: Aucun effet important ou risque critique connu.
<b>Organes ciblés</b>	: Aucun effet important ou risque critique connu.
<b>Signes / symptômes de surexposition</b>	
<b>Inhalation</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Ingestion</b>	: Aucune donnée spécifique.

## 2. HAZARDS IDENTIFICATION

**Peau** : Les symptômes néfastes peuvent être les suivants:  
irritation  
rougeur

**Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent être les suivants:  
douleur ou irritation  
larmolement  
rougeur

**Condition Médicale aggravée par la surexposition** : Aucune connue.

Voir plus d'informations toxicologiques (section 11)

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### États Unis

Nom	nombre CAS	%
Amylum	9005-25-8	30 - 60
Acides sulfoniques. hydroxy-16-C14 et C14 alcane-16-alcène. sels de sodium	68439-57-6	10 - 30
polymère non dangereux	9002-89-5	10 - 30
POLU (oxy-1, 2 - diyl),. Alpha.-sulfo.-omega .- (sel de sodium-dodecyloxy_, (1:1)	9004-82-4	1 - 5

### Canada

Nom	nombre CAS	%
Amylum	9005-25-8	30 - 60
Acides sulfoniques. hydroxy-16-C14 et C14 alcane-16-alcène. sels de sodium	68439-57-6	10 - 30

### Mexique

Nom	CAS number	UN number	%	IDLH	Classification			
					H	F	R	Special
Acides sulfoniques. hydroxy-16-C14 et C14 alcane-16-alcène. sels de sodium	68439-57-6	Non régulé.	10 - 30	-	1	1	0	
polymère non dangereux	9002-89-5	Non régulé.	10 - 30	-	1	2	0	
Amylum	9005-25-8	Non régulé	30 - 60	-	0	0	0	

Il n'y a aucun autre ingrédient présent, au sein de l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. MESURES DE PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 20 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier et enlever les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

**Contact cutané** : En cas de contact prolongé, rincer la peau avec beaucoup d'eau.

**Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou si arrêt respiratoire se produit, la respiration artificielle ou oxygène par du du personnel qualifié. Obtenir des soins médicaux.

**Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir à moins d'y être invité par le personnel médical. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Surveiller et, si l'état s'aggrave alors appeler un médecin ou un centre antipoison immédiatement.

**Protection des secouriste** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou absence de formation adéquate.

**Avis aux médecins** : Aucun traitement spécifique. Administrer un traitement symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Flammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

### Moyens d'extinction

**Approprié** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Inapproprié** : Inconnu

**décomposition dangereuse produits** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxydes de soufre  
composés halogénés

**Protection spéciale** : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat et une protection respiratoire autonome

**Équipement pour les pompiers** appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. DÉVERSEMENT ACCIDENTELS

**Précautions personnelles** : Non requis.

**Précautions environnementales**: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Vérifiez auprès de votre station d'épuration locale si de grandes quantités ont été relâchées

### Méthodes de nettoyage

**Écoulements** : Aspirer ou balayer le produit et le placer dans un conteneur à déchets dûment identifié. Élimination par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Note: Voir section 1 pour les urgences informations de contact et de l'article 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle (voir la section 8). Manger, boire et fumer devrait être interdit dans les zones où ce produit est manipulé, entreposé et traitées. Les travailleurs devraient se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver dans le contenant original ou un autre homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas en cours d'utilisation. Les conteneurs vides retiennent des résidus du produit et peut être dangereux. Ne pas réutiliser les contenants

**Stockage** : Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien aéré, loin des matières incompatibles (Voir section 10) et de la nourriture et la boisson. Conserver le récipient bien fermé et scellé avant d'être prêt à l'utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés conservés pour une plus grande efficacité. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

## 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### États Unis

Ingrédient	Limites d'exposition
Amylum	<p><b>ACGIH TLV (États Unis, 1/2005).</b> TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes formes.</p> <p><b>NIOSH REL (États Unis, 6/2009).</b> TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 10 heure(s). Forme: Fraction alvéolaire TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 10 heure(s). Forme: Total</p> <p><b>OSHA PEL (États Unis, 11/2006).</b> TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Poussière total</p> <p><b>ACGIH TLV (États Unis, 1/2009).</b> TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).</p>

## 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Canada

limites d'exposition professionnelle		TWA (8 heures)			STEL (15 mins)			Plafond			
Ingrédient	Liste de nom	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Other	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Other	Notations
Amylum	US ACGIH 1/2005	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	US ACGIH 1/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 9/2009	-	3	-	-	-	-	-	-	-	[b]
	ON 8/2008	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[c]
	QC 6/2008	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[d] [e]

Form: [a]Toutes formes. [b]Poussière respirable [c]Poussière totale [d]Poussière totale [e]Poussière totale.

### Mexique

Ingrédient	Limites d'exposition
Amylum	<b>ACGIH TLV (États Unis, 1/2005).</b> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toute forme. <b>ACGIH TLV (États Unis, 1/2009).</b> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition acceptables.

- procédures de surveillance recommandées** : Personnel, l'atmosphère de travail ou de la surveillance biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou autres mesures de contrôle et / ou la nécessité d'utiliser des équipements de protection respiratoire.
- mesures d'ingénierie** : Utiliser des enceintes fermées, une ventilation locale ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques sous les limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les gaz, vapeurs ou les concentrations de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion.
- mesures d'hygiène** : Veiller à ce que des douches oculaires et des douches de sécurité sont à proximité des postes de travail. Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail.
- Respiratoire** : Le choix du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
- Mains** : Utiliser des gants appropriés pour le travail ou la tâche effectuée. Recommandé: Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
- Yeux** : Lunettes de sécurité devraient être utilisés lorsqu'il ya un risque d'exposition. Recommandé: Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
- Peau** : Equipement de protection individuelle pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
- Contrôle d'Exposition Environnemental** : Les émissions provenant de ventilation ou du matériel de fabrication doivent être vérifiés pour s'assurer qu'ils se conformer aux exigences de la législation sur la protection de techniques à l'équipement de production sera l'environnement. Dans certains cas, épurateur de gaz, de filtres ou de modifications nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État Physique** : Solide.
- Point d'éclair**: Non disponible.
- Couleur** : Violet. Bleu. Blanc.
- Odeur** : Linge Frais (Rose) & Lavande.
- pH** : de 5.5 à 6 [Conc. (% w/w): 1%]
- Point d'ébullition / condensation** : Non disponible.
- Point de fusion / congélation** : Non disponible.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUE ET CHIMIQUE

<b>Pression de vapeur</b>	: Inconnu.
<b>Densité de vapeur</b>	: Inconnu.
<b>Solubilité</b>	: Miscible dans l'eau.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTION

<b>Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>Matériel à éviter</b>	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes: matières comburantes, les acides et alcalins Non réactif ou compatible avec les matières suivantes: matières réductrices, combustibles matériaux, matières organiques, de métaux et de l'humidité.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxide de carbone monoxide de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre composés halogénés
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	: Under normal conditions of storage and use, hazardous polymerization will not occur.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë** : Aucune donnée spécifique.

### Toxicité chronique

#### Classification

produits/ ingrédients	ACGIH	IARC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Amylum polymère non dangereux	A4 -	- 3	- -	- -	- -	- -

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**Effets écologiques** : Non établi

### écotoxicité aquatique

produits/ ingrédients	Résultats	Espèces	Exposition
Acides sulfoniques, C14-16-alcane sels hydroxy et C14-16-alcène, de sodium	Aiguë CE50 de 4,53 à 4,95 mg / L frais wate	Daphnia - Ceriodaphnia dubia - Néonate - <24 heures	48 heures

## 13. ÉLIMINATION

**L'élimination des déchets** : La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. Ce produit et son récipient doivent être éliminés d'une manière sûre. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par une entreprise d'élimination des déchets agréée.

L'élimination doit être conforme aux lois et règlements locaux, régionaux et nationaux applicables.

Reportez-vous à la Section 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et Section 8: CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE pour tout traitement de l'information supplémentaire et la protection des employés.

## 14 . RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Informations réglementaires	UN number	Proper shipping name	Classes	PG*	Label	Additional information
Classification DOT	Non régulée.	-	-	-		-
Classification TDG	Non régulée.	-	-	-		-
Classification mexicaine	Non régulée.	-	-	-		-
Classe IMDG	Non régulée.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Non régulée.	-	-	-		-

PG\* : Groupe d'emballage

Exemption à la classification ci-dessus peuvent s'appliquer.

AERG : -

## 15 . RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

### États Unis

**Classification HCS** : EXEMPT

**Règlements fédéral américain** : **TSCA 8(a) IUR**: Amylum; polymère non dangereux; Poly (oxy-1 ,2-diyl),. Alpha.-sulfo-omega .- (dodecyloxy) -, le sel de sodium (1:1)

**Inventaire américain (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses** : Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 302/304 la planification d'urgence et la notification** : Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 302/304/311/312 produits chimiques dangereux** : Amylum; polymère non dangereux

**SARA 311/312 distribution signalétique - inventaire chimique - identification des risques**

Amylum: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique); non-polymère dangereux: Risques d'incendie

**Loi sur l'eau saine (CWA) 307** : Aucun produit n'a été trouvé.

**Loi sur l'eau saine (CWA) 311** : acide dodécylbenzènesulfonique; d'hydroxyde de sodium

**Loi sur l'air sain (CAA) 112 Prévention des déversements accidentels**: Aucun produit n'a été trouvé.

**Loi sur l'air sain (CAA) 112 Substances inflammables réglementées** : Aucun produit n'a été trouvé.

**Loi sur l'air sain (CAA) 112 Substances toxiques réglementées**: Aucun produit n'a été trouvé.

**Loi sur l'eau saine, section 112(b) polluants atmosphériques dangereux (HAPs)** : Not listed

**Loi sur l'air sain, section 602 Substances Classe I** : Not listed

**Loi sur l'air sain, section 602 Substances Classe II** : Not listed

**Liste des produits chimiques DEA I (Précurseurs chimiques)** : Not listed

**Liste des produits chimiques DEA I (Essences chimiques)** : Not listed

**réglementation de l'Etat** :

- Rapport cancérigène du Connecticut**: Aucun des composants n'est répertorié.
- Enquête matières dangereuses du Connecticut**: Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances de Floride**: Aucun des composants n'est répertorié.
- Loi sur la sécurité chimique Illinois**: Aucun des composants n'est répertorié.
- Loi Illinoise sur la divulgation des substances toxiques à l'employé loi** : Aucun des composants n'est répertorié.
- Rapport de Louisiane**: Aucun des composants n'est répertorié.

## 15 . RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

**Déversement en Louisiane** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Déversement dans le Massachusetts** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances du Massachusetts** : Les composantes suivantes sont répertoriées: Amylum; Chlorure de N-éthyl-N-[4 - [[4 - [éthyl [(3-sulfophényl) méthyl] amino] phényl] (2-sulfophényl) méthylène] -2,5-cyclohexadiène-1-ylidène] -3 - sulfo-sel, intérieure, sel de sodium (1:2)

**Matériaux critiques du Michigan** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dangereuses du Minnesota** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dangereuses du New Jersey** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Déversement au New Jersey** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Loi sur la prévention des catastrophes toxiques du New Jersey** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dangereuses à effets aigus de New York** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Communiqué de New York des produits chimiques toxiques** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dangereuses RTK de Pennsylvanie** : Les composantes suivantes sont répertoriées:

Amylum

**Substances dangereuse du Rhod Island** : Aucun des composants n'est répertorié.

### Canada

**WHMIS (Canada)** : EXEMPT

### Listes canadiennes

**Substances toxiques CEPA** : Aucun des composants n'est répertorié.

**ARET canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.

**NPRI canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances désignées en Alberta** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances désignées en Ontario** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances désignées au Québec** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Canada inventory** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

### Mexique

**Classification** :



### Régulations internationales

#### Listes internationales

**Invendaire australien (AICS)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Invendaire chinois (IECSC)** : Non déterminé.

**Invendaire japonais** : Non déterminé.

**Invendaire coréen** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Invendaire des produits chimiques de Nouvelle-Zélande (NZIoC)**

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Invendaire philippin (PICCS)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## 16 . RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

### États Unis

**Matériels dangereux** : Santé : 1 Inflammabilité : 0 Dangers Physiques : 0

#### Système d'information (U.S.A.)

Attention: HMIS® évaluations sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, avec 0 représentant des risques minimales ou des risques, et 4 représentant des risques importants ou des risques Bien que HMIS® évaluations ne sont pas nécessaires sur les fiches signalétiques sous 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de fournir eux. HMIS® évaluations doivent être utilisés avec un pleinement mise en œuvre du programme HMIS®. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Matières HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de JJ Keller (800) 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code EPI pour cette matière.

**Portection nationale contre le feu** Santé : 1 Inflammabilité : 0 Instabilité : 0

#### Association (U.S.A.)

## 16 . RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

### Canada

WHMIS (Canada)

:



### Références

: ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. - Sécurité du fabricant fiche signalétique. 29CFR-Part1910.1200 FS OSHA besoins. - 49CFR Table des matières dangereuses, # UN, Appellations réglementaires, GE. - Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, n ° 2.Registration DORS/88-64, le 31 Décembre 1987. Produits Dangereux, "Liste de divulgation des ingrédients» - canadien du Transport des marchandises dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005. - Normes officielles mexicaines NOM-018-STPS-2000 et NOM-004-SCT2-1994.

Date de publication

: 03/01/2010

Version

: 1

### Avis au lecteur:

Les informations ci-dessus est considéré comme correctes, mais ne prétendent pas être exhaustif et doivent être utilisées seulement comme références. Les utilisateurs devraient considérer ces données comme guide seulement de leurs propres investigations pour déterminer la pertinence de l'information pour leurs besoins particuliers. Dizolve Group Corporation ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage au récepteur ou à une tierce personne, ou pour tout dommage à la propriété résultant de la manipulation ou l'utilisation incorrecte du produit.